

EncadrantE(e) technique Chantier d'insertion Espaces verts

Fiche de Poste

I. Contexte

Halage cherche à répondre à une double préoccupation en termes, d'une part, de solidarité avec les personnes en recherche de stabilité sociale ou professionnelle et, d'autre part, de préservation de l'environnement. Quatre pôles d'activités permettent d'approcher la réalisation de cet objectif général. Halage met en œuvre 10 chantiers d'insertion par l'activité économique dans les espaces verts sur 4 départements (75, 92, 93, 95), proposant ainsi un parcours à plus de 120 salariés en insertion par an. Depuis plusieurs années, Halage cherche à développer également des propositions de parcours autour des activités de production agricole et floricole. Halage est aussi centre de formation agréé pour 2 CAP agricoles. De plus, Halage porte un jardin solidaire à la Goutte d'Or à Paris, proposant un projet de remobilisation autour de l'activité de jardinage pour près de 50 participants par an. Enfin, Halage est propriétaire du PHARES (Pôle d'Hospitalité des Activités à Rayonnement Ecologiques et Solidaires), mettant à disposition des espaces locatifs à bas prix et des services de qualité pour des structures de l'ESS.

II. Définitions

Définition de l'emploi et nature de l'activité

Au sein d'un ACI et dans le cadre de son projet d'accompagnement, l'encadrantE technique, pédagogique et social(e) encadre des salariés polyvalents autour d'un support d'activités techniques et participe à l'ensemble des aspects liés aux parcours d'insertion.

Conditions, lieu et nature de l'activité

L'activité s'exerce en structure atelier et chantier d'insertion (ACI), en extérieur (chantiers, jardin, domaines publics...)

Niveau et prérequis en relation avec la Convention Collective Nationale des Ateliers Chantiers d'Insertion

Au niveau A, l'emploi nécessite un minimum d'expérience professionnelle ou de formation, prérequis de l'emploi repère. Au niveau B, l'emploi nécessite des compétences techniques spécifiques ou une expérience professionnelle. Il nécessite la capacité à expliquer à d'autres les programmes de travail ou d'actions pour obtenir un résultat, ou à faire se développer du savoir-être, ou à faire travailler ensemble des pairs.

III. Positionnement hiérarchique et fonctionnel

Placé sous l'autorité du coordinateur chantiers, qui a une autorité opérationnelle sur l'ensemble des encadrantEs de chantier, il/elle garantit la bonne mise en œuvre des parcours d'insertion en lien avec l'accompagnement et la formation.

IV. Tâches

1. Encadrement des équipes de salariés en insertion

- Organiser le travail sur les différents chantiers et gérer les équipes
- Diriger les salariés et les stagiaires sur les chantiers et terrains d'application et veiller à leur encadrement technique
- Rendre compte du comportement des salariés sur chantier au coordinateur et au chargéE d'accompagnement
- Remplir les feuilles journalières de présence et d'information sur l'activité.

2. Actions sur les chantiers

- Conduire les travaux
- Faire des propositions d'aménagement paysager
- Participer aux réunions de chantier
- Etablir, périodiquement des procès-verbaux de chantier
- Etablir les devis pour ces chantiers

3. Gestion du matériel

- S'assurer du bon entretien et du suivi du matériel (outillage, véhicules, etc.) et en rendre compte
- Prévoir, en temps utiles, les réparations à effectuer sur la base de vie. Identifier les besoins nouveaux en matériel
- Acheter le matériel nécessaire et en rendre compte

4. Formation

- Assurer, en cas de besoin, des modules de formation ayant rapport avec l'aspect technique des chantiers

5. Vie associative

- Participer aux actions de communication et de sensibilisation de l'association dans le domaine de l'environnement
- Participer à la conception de nouvelles actions de chantier

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et pourra évoluer ponctuellement et temporairement en fonction de la situation et des besoins de l'association.

PROFIL CANDIDAT(E)

- Diplôme professionnel de niveau V, ou IV, ou III (CAP/BEP/bac pro/BTS, ou titre homologué de formation continue) du secteur d'activité, ou un autre niveau avec une expérience de plusieurs années dans l'activité exercée.
- Bonne connaissance du cadre légal de l'insertion professionnelle est un plus.
- Connaissances de base en droit du travail.
- Compétences : travaux paysagers, notion de maçonnerie paysagères gestion de zones humides, aménagement forestiers, reconnaissance botanique, utilisation de tous les outils thermiques usuels, tailles douce ou raisonné des arbres et arbustes, connaissance des principes de la gestion différentiée, notion de mécanique
- Permis B exigé
- Utilisation de l'outil informatique ;
- Aisance relationnelle, forte capacité d'écoute et de proposition ;



- Bonne aptitude pédagogique et managériale ;
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse.
- Intérêt pour l'objet social de l'association et partage des valeurs de la structure

STATUT ET CONDITIONS PARTICULIERES

- CDI
- Durée de travail : 35 h par semaine
- Lieu de travail : Divers chantiers (95) et siège de l'association (93) et départements limitrophes
- Niveau A ou B classification Halage / Convention Collective Nationale des ACI (coefficient 308 ou 341), soit entre 2045 et 2264 € bruts mensuels selon expérience
- Pass Navigo 50% (Zone RATP).
- Frais téléphoniques couverts

Avantages collectifs sur critères de durée de présence :

- 2 semaines de congés payés supplémentaires sur critère d'ancienneté dans la structure
- Prime d'ancienneté
- 13^{ème} mois sur critère d'ancienneté dans la structure

Pour candidater, envoyer le CV par courriel (recrutement@halage.fr) avec copie à coordi.chantiers@halage.fr) ou le déposer à la Coordination Chantier à Halage, 6 rue Arnold Géraux 93450 L'Île Saint Denis.

Prise de poste : dès que possible